

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 194 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Moussa BENKACI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Jean-Marc BLOCCOUEL - Maryline BONFILLON - Patrick BORÉ - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Jean-Louis CANAL - Joël CANICAVE - Laure-Agnès CARADEC - René-François CARPENTIER - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHÉL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - André GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LÉLOUIS - Pierre LEMERY - Jean-Marie LEONARDIS - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danièle MENET - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINE - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Eric LE DISSÈS - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Rebecca BERNARDI représentée par Yannick OHANESSIAN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Georges CRISTIANI - Douja BOUKRINE représentée par Camélia MAKHLOUFI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON représentée par Solange BIAGGI - Emilie CANNONE représentée par Laure-Agnès CARADEC - Christine CAPDEVILLE représentée par Nathalie LEFEBVRE - Martin CARVALHO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Roland CAZZOLA représenté par Gilbert SPINELLI - Pascal CHAUVIN représenté par Frédéric GUINIERI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Jean-Pierre GIORGI représenté par Patrick GHIGONETTO - Magali GIOVANNANGELI représentée par Gérard FRAU - Philippe GRANGE représenté par Pascal MONTECOT - Yannick GUERIN représenté par Olivier GUIROU - Prune HELFETER-NOAH représentée par Hervé MENCHON - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Mireille BALLETTI - Vincent LANGUILLE représenté par Jean-Pascal GOURNES - Richard MALLIÉ représenté par Amapola VENTRON - Régis MARTIN représenté par Arnaud MERCIER - Yves MESNARD représenté par Nathalie TESSIER - Marie MICHAUD représentée par Pierre LEMERY - José MORALES représenté par Audrey GARINO - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Claude PICCIRILLO représenté par Olivier FREGEAC - Patrick PIN représenté par Jean-Marc COPPOLA - Laure ROVERA représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Yves WIGT représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bruno GILLES - Michel LAN - Maxime MARCHAND - Patrick PAPPALARDO - Marine PUSTORINO-DURAND.

Était présent et représenté en cours de séance Monsieur :

Laurent SIMON représenté à 11h31 par Patrick BORÉ.

Était présente et excusée en cours de séance Madame :

Sabine BERNASCONI à 11h07.

Signé le 17 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Juillet 2020

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HN 029-8097/20/CM

■ Approbation de la prolongation par modification unilatérale pour motif d'intérêt général des conventions de délégations de service public relatives à l'exploitation du service public de l'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille et à l'exploitation des services publics d'avitaillement et de carénage du port de plaisance de Carry le Rouet

HN 029-17/07/20 CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération POR 006-473/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/130 la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Sarl Nouvelle Aire l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs). Ce contrat a été conclu pour une durée de six ans à compter du 1^{er} août 2013. Par délibération MER 002-6012/19/CM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019, la durée du contrat a été prolongée d'un an, soit jusqu'au 31 juillet 2020.

Par délibération POR 005/472/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/131, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la Société DG Services « l'exploitation des services publics d'avitaillement et de carénage du port de plaisance de Carry-le- Rouet ». Ce contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 29 juillet 2013. Un avenant approuvé par délibération du Conseil de Métropole du 16 mai 2019 a permis de reporter le terme du contrat d'un an, soit jusqu'au 28 juillet 2020.

Par délibérations MER 002-5518/19/CM et MER 003-5519/19/CM du 28 février 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe des délégations de service public sous forme d'affermage d'une durée de 5 ans, comme mode de gestion du service d'avitaillement du Port de la Pointe Rouge à Marseille et comme mode de gestion des services d'avitaillement, de grutage et de carénage du Port de Carry-le-Rouet.

Les deux procédures de consultation se sont effectuées selon les dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et à son décret d'application n°2016-86 du 1er février 2016, ainsi qu'aux articles L1411-1 et R1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le calendrier initial des procédures de mise en concurrence devait aboutir à des approbations du choix du titulaire lors d'un Conseil de la Métropole prévu après l'installation des instances de la Métropole suivant les élections municipales du 15 et 22 mars 2020.

En raison du caractère pathogène et contagieux du virus COVID-19 et de l'urgence de santé publique que l'évolution de sa propagation entraîne, le Gouvernement a décidé, par un décret n° 2020-267 du 17 mars 2020, de reporter le second tour des élections municipales et communautaires.

La loi n° 2020- 290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, instaurant l'état d'urgence sanitaire, est venue préciser les modalités de ce report dans les communes où le premier tour organisé le 15 mars 2020 n'a pas permis d'élire l'ensemble de l'organe délibérant.

Le décret n° 2020-642 du 27 mai 2020 a arrêté au 28 juin 2020 la date du second tour des élections municipales et communautaires.

Le report des élections municipales et communautaires rend impossible la tenue d'un Conseil de la Métropole permettant une entrée en vigueur des nouvelles délégations avant le 31 juillet 2020 et le 28

Signé le 17 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Juillet 2020

juillet 2020, dates d'échéance respectives des actuels contrats de délégation de service public. Cette situation créerait une interruption du service public d'avitaillement de la Pointe Rouge et des services publics de l'avitaillement et du carénage du port de Carry-le-Rouet pour plusieurs semaines en haute saison ce qui serait fortement préjudiciable aux usagers plaisanciers et professionnels.

Ainsi afin d'assurer la continuité de ces services publics, une prolongation des contrats n°13/130 et n°13/131 sous la forme d'une modification unilatérale pour motif d'intérêt général s'avère indispensable. Il est proposé de prolonger les actuelles délégations de service public jusqu'au 30 septembre 2020, durée strictement nécessaire pour procéder aux dernières formalités légales et réglementaires suivant l'approbation par le Conseil de la Métropole du choix des titulaires respectifs et des nouveaux contrats prévu le 31 juillet prochain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Transports
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération POR 006-473/13/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2013 approuvant le choix du délégataire et le contrat de Délégation de Service Public relatif à « l'exploitation du service d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille qui comprend la distribution des carburants et produits dérivés (huile, additifs...) » ;
- La délibération MER 002-6012/19/CM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019 approuvant l'avenant n°1 de prolongation d'un an de la Délégation de Service Public pour l'avitaillement consentie à la société Nouvelle Aire au sein du Port de la Pointe-Rouge à Marseille ;
- La délibération POR 005-472/13/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2013 approuvant le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public relatif à « l'exploitation des services publics d'avitaillement et de carénage du port de plaisance de Carry-le-Rouet »
- La délibération POR 002-1415/15/CC du Conseil de Communauté du 23 octobre 2015 portant approbation de l'avenant n°1 relatif à l'arrêt de l'exploitation de l'aire de carénage et de la station d'avitaillement du 1er janvier 2015 jusqu'au début de la saison estivale 2016 ;
- La délibération MER 001-1156/16/CM du Conseil de Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation de l'avenant n°2 relatif à des modifications d'éléments du contrat effectuées à la suite de la mise aux normes de l'aire technique ;
- La délibération MER 005-6015/19/CM du Conseil de Métropole du 16 mai 2019 portant approbation de l'avenant n°3 de prolongation d'un an de la Délégation de Service Public pour l'avitaillement et le carénage consentie à la société DG Services ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la crise sanitaire liée au COVID-19 et le report du calendrier des élections municipales et communautaires empêchent la tenue d'un Conseil Métropolitain dans les délais initialement prévus permettant une attribution avant le 31 juillet 2020 et le 28 juillet 2020 dates d'échéance respectives des conventions n°13/130 et n°13/131 ;

Signé le 17 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Juillet 2020

- La nécessité du maintien du service public d'avitaillement du Port de la Pointe-Rouge et des services publics de l'avitaillement et du carénage du port de Carry le Rouet durant la haute saison ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la modification unilatérale pour motif d'intérêt général prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020 le contrat de délégation de service public n°13/130 relatif à l'exploitation du service public d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe-Rouge.

Article 2 :

Est approuvée la modification unilatérale pour motif d'intérêt général prolongeant jusqu'au 30 septembre 2020 le contrat de délégation de service public n°13/131 relatif à l'exploitation des services publics de l'avitaillement et du carénage du port de Carry le Rouet.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL